

# COMITE DE LA SEINE-MARITIME DE TIR A L'ARC



## CD 76

CORRESPONDANT :

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 1997

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc  
BLONDEL Georges  
CAUMONT Gérard  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
JOLY Bruno  
VAN DEN BROECK André  
VAN DEN BROECK Huguette

Absent excusé :

PETTE Stéphane

#### INFORMATIONS DIVERSES :

Le Président informe les membres présents du changement de Président du Comité Départemental de l'Eure : Jacques CHANUSSOT remplace Guy CAZENAVE.

Le Conseil Général vient de nous adresser par courrier le montant de la subvention de fonctionnement qui nous est alloué, soit 6000 F.

Nous avons pu voir dans la revue de la Fédération, l'action qui avait été faite à la foire exposition de Caen. La Fédération encourage ce genre de promotion pour le tir à l'arc. Le Président propose que nous fassions une étude pour voir si une telle action serait envisageable pendant la foire exposition de Rouen. Jean-Charles DEMARES se propose de faire cette étude.

#### FORMATION :

Bruno JOLY nous informe qu'une formation de professeurs de sport de l'Education nationale a eu lieu à leur demande, pour les districts de BARENTIN et ELBEUF. Celle-ci a eu lieu en plusieurs sessions.

Pour le district de Barentin, la formation a été assurée à Yerville, Pavilly et Hénouville. Pour le district d'Elbeuf, les stages se sont déroulés 2 fois à Elbeuf et à Hénouville.

L'encadrement officiel a été assumé par la DDJS, notamment avec Gilbert FRANCOIS qui a été aidé par Bruno JOLY et Claude MENDES. Le matériel nécessaire a été prêté par les clubs de PAVILLY, SOTTEVILLE et YERVILLE.

D'autre part, à l'occasion de la fête de l'UNSS les 28 et 29 mai 1997 le tir à l'arc a été sollicité pour animer un stand à FRANQUEVILLE-SAINT-PIERE. de 10 H à 17 H. Il faudra trouver du matériel et quelques personnes pour encadrer. Leurs frais pourront être pris sur la ligne budgétaire « équipes volantes ».

### **STAGES PREVUS POUR LA SAISON 1997/1998**

- Stage de perfectionnement encadrement
- stage tir nature (date à définir avec le club de Roy Guillaume)
- stage archer
- 2 stages espoirs jeunes

les compétitions jeunes continueront d'avoir lieu :

2 en salle et 1 en extérieur.

Il peut être aussi envisager de récompenser une dizaine de jeunes du département en leur offrant quelques jours sur la base de loisirs d'Hénouville pendant une période de vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H30.

La secrétaire



Huguette Van Den Broeck

Le Président



André Van Den Broeck

# COMITE DE LA SEINE-MARITIME DE TIR A L'ARC



## CD 76

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 1997

#### Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc  
BLONDEL Georges  
CAUMONT Gérard  
CHARLET Patrice  
JOLY Bruno  
PETTE Stéphane  
VAN DEN BROECK André  
VAN DEN BROECK Huguette

#### Absent excusé :

DEMARES Jean-Charles

#### CONVENTION AVEC LA DRDJS

Le Président fait la lecture de la convention qui a été signée avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports concernant M. Gilbert FRANCOIS qui est mis à la disposition du CD 76 pour encadrer les différents stages et actions, soit un total de 195 heures pour la saison sportive 1997/1998.

#### CONVENTION AVEC LE CRJS D'YERVILLE

Le CD 76 a rédigé un engagement décennal et une convention, comme demandé, et l'a de nouveau transmis au CRJS. Nous n'avons pas d'autres nouvelles à ce jour.

#### SUBVENTIONS FNDS ACCORDEES AUX CLUBS

7 clubs avaient présentés une demande de subvention auprès de la DRDJS. 5 ont obtenu satisfaction :

⇒ Bracquemont..... 2200 F  
⇒ Forges les Eaux ..... 1300 F  
⇒ Archers de Roy Guillaume ..... 1800 F  
⇒ Saint Valery en Caux..... 1000 F  
⇒ Sotteville les Rouen..... 3000 F

2 demandes ont été rejetées pour les motifs suivants :

⇒ Notre Dame de Gravenchon ..... Hors délais  
⇒ Saint Romain de Colbosc ..... Inexploitable ou incomplet

#### SUBVENTION ACCORDEE AU CD

**FNDS :** une subvention de 11000 F a été accordée dans un premier temps, puis il a été représentée une nouvelle demande pour du matériel et la rencontre jeunes prévue sur la base d'Henouville pendant quelques jours aux vacances de Pâques. 6000F supplémentaires ont été accordées.

**CONSEIL GENERAL :** La subvention du trophée pour 15000 F est déjà versée. 10000 F sont accordés pour 3 compétitions jeunes. Une nouvelle demande est en cours pour la 4<sup>ème</sup>, quant à la subvention pour l'interdépartemental, la demande passera en commission début décembre.

## LOGICIEL WINFFTA

Toujours pas de nouvelles de la ligue à ce jour. Le Président souligne au passage qu'il n'est pas destinataire des informations de la ligue (ex : INFO - LIGUE). Le vice-président, M. Stéphane PETTE, se propose d'envoyer un courrier au Président de Ligue pour remédier à la situation.

La saison étant déjà largement entamée, le Comité Directeur décide de ne pas entreprendre de démarches pour le département pour l'instant, pour le logiciel.

D'autre part, il a été réclamé plusieurs fois le logiciel « Perf » à la ligue pour la saisie des scores par la Commission Sportive du CD 76, qui est resté sans suite. Le Président déplore cet état de fait car le travail de tout le monde pourrait être simplifié ; le CD 76 ne pourra pas aider la Commission Sportive de la ligue tant qu'il n'aura pas le matériel adéquat pour travailler.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS

Le Président propose de revoir les différentes bases de remboursement de frais qui avaient été définies lors de la réunion du 10 décembre 1994.

- ⇒ *Repas* : la plupart des réunions se déroulent au CRJS et les repas sont pris à ces moments là. Le prix du repas est, aujourd'hui à 71.50 F. Il est donc décidé de suivre simplement le tarif du CRJS.
- ⇒ *Frais d'hébergement* : 250 F avec petit déjeuner au lieu de 200 F. (A ce jour, il n'y a eu aucune dépense d'hébergement).
- ⇒ *Frais kilométriques* : on reste sur la base de 1.40 F du km mais les frais d'autoroutes pourront être remboursés sur justificatifs.

## TROPHEE

Suite aux modifications intervenues concernant les blasons lors des compétitions pour certaines catégories de jeunes, il s'avère nécessaire d'uniformiser les blasons afin de simplifier l'organisation du trophée. Le Président propose d'utiliser les « tri-spots verticaux » pour toute la compétition (éliminatoires et finales). Le Comité Directeur entérine cette solution.

## COMMISSION ARBITRES

M. Pierre-Luc Billiez dresse un état des arbitres de la Seine Maritime, qui comprend actuellement 19 arbitres en titre. 3 ont été reçus au dernier recyclage arbitres à Saint-Lô le 15.11.1997. Il s'agit de Messieurs Philippe LUCAS, Stéphane PETTE, tous deux du club d'Aumale, et de Claude SENEAL du club de Caudebec-en-Caux.

Il nous donne ensuite lecture d'un courrier reçu de Patrick LEWILLE du département de l'Eure, après le recyclage arbitres de Beaumont-le-Roger, précisant que dans l'Eure, les arbitres adjoints peuvent tirer lors d'une compétition dont ils ont la charge. La Seine Maritime décide d'attendre de plus amples informations à ce sujet.

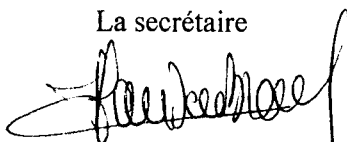
Et pour finir, une bonne nouvelle, Pierre-Luc ayant remporté le challenge « Jean-Claude NEVEU », le prochain recyclage arbitres aura donc lieu à Saint-Valery-en-Caux.

## RAPPEL

Pour qu'un club puisse prétendre organiser une compétition, il doit être représenté à l'Assemblée Générale du CD 76, tout comme à l'Assemblée Générale de la Ligue et doit avoir au moins un arbitre ou un candidat arbitre.

La séance est close à 12 H 30.

La secrétaire



Huguette Van Den Broeck

le Président



André Van Den Broeck

COMITE DE LA SEINE-MARITIME DE TIR A L'ARC

---

Correspondant : Jean-Charles DEMARES  
Avenue Charles de Gaulle  
76760 YERVILLE  
Tél. : 02.35.95.90.30

Yerville, le 14 octobre 1998

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 OCTOBRE 1998**

**Présents :**

BILLIEZ Pierre-Luc  
BLONDEL Georges  
CAUMONT Gérard  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
JOLY Bruno  
PETTE Stéphane

**Absent excusé :**

Néant

**Membres cooptés :**

FRANCOIS Gilbert  
DUTERTE Patrick

**EXERCICE 1997- 1998**

(voir feuille annexe)

**BUDGET PREVISIONNEL 1998- 1999**

(voir feuille annexe)

**ASSEMBLEE GENERALE du 21 novembre 1998**

Le Président rappelle que :

- l'Assemblée Générale se tiendra le 21 novembre à 15 heures 30 à Offranville Salle Guy de Maupassant - Parc du Colombier
- il y a 5 postes à pourvoir ( il faudrait une femme, un élite, un médecin et un arbitre)
- le jour de l'AG il sera remis à chaque club une liste des clubs mis à jour en septembre 98

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Président informe les membres du CD qu'il a fait auprès du Conseil Général une demande de subvention de 14.000 francs

Le Président a démissionné de son poste de responsable arbitre et a coopté Peter REYNOLDS en qualité de responsable arbitre à titre provisoire.

Remboursement de frais de déplacement aux concours :

Le CD pour rester en conformité avec la loi ne peut plus récompenser en numéraires. La question sera évoqué à l'AG

Les licenciés de Seine-Maritime représente 34% des licenciés de la Ligue

Bruno JOLY fait part des dates de stages :  
- 10.01.99 : Stages jeunes  
- 14.02.99 : Stages jeunes  
- 20/21.03.99 stages archers  
- 11.04.99 : Stages jeunes

Le coût du stage archers devrait s'élever par personnes aux environs de 200 francs par personne

Il y a une demande par le Club d'Yvetot pour l'intervention d'une Equipe volante : l'intervention est confiée à Gilbert FRANCOIS.

La séance est levée à 23 heures



Fédération Française de Tir à l'Arc -Ligue de Normandie

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : Jean-Charles DEMARES  
Appart 1016 - Rés. Bel Air III  
622 Rue du 11 novembre  
76650 PETIT COURONNE  
Tél/Fax : 02.32.11.02.92

Petit Couronnc, le 4 décembre 1998

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 1998

**Présents :**

BILLIEZ Pierre-Luc  
BLONDEL Georges  
CARRE Thierry  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
FAUVEL Sophie  
HURE Agnès  
JOLY Bruno  
PIRUS Guy  
REYNOLDS Peter  
ROLLAND Christophe

**Absent excusé :**

PETTE Stéphane  
CAUMONT Gérard  
DUTERTE Patrick  
CHANOT William

**Membres cooptés :**

FRANCOIS Gilbert

Le Président remercie les nouveaux membres et indique que le Comité Directeur est au complet.

Le Président souhaite que des commissions indépendantes soient formées avec des membres et des fonctions à définir et ce, avec ou sans budget.

- Après quoi le Président a souhaité composer le bureau directeur de la manière ci-après indiquée :

Le Président propose avec accord des intéressés :

Vice-Président : Stéphane PETTE élu à l'unanimité. Il sera chargé des relations avec la FFTA

Secrétaire : Jean-Charles DEMARES élu à l'unanimité

Secrétaire adjoint : Georges BLONDEL élu à l'unanimité

Trésorière : Sophie FAUVEL élue à l'unanimité

Trésorier adjoint : Christophe ROLLAND élu à l'unanimité

Après il est passé à l'élection des Présidents de commission :

Commission arbitres : Peter REYNOLDS élu à l'unanimité

Commission sportive et informatique : Patrice CHARLET élu à l'unanimité

Commission jeunes et formation : Agnès HURE élue à l'unanimité

avec pour membres : Bruno JOLY Vice-Président

Thierry CARRE secrétaire

Membre technique Gilbert FRANCOIS

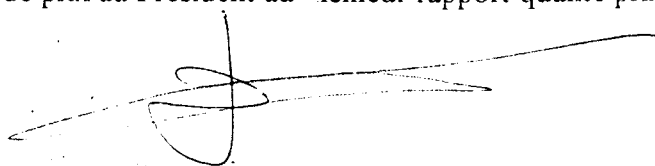
Délégation est donnée à cette commission pour signer tous courrier qui la concerne

Etant donné qu'il y a un membre de trop dans le Comité Directeur, le Président en accord avec Guy PIRUS propose de le coopter en temps que consultant médical.

Le Président propose William CHANOT comme représentant les archers de haut niveau.

- Le Président envoie à la sous préfecture de Dieppe la composition du nouveau Comité Directeur.
- Le Président et le Trésorier étant éloigné, le Président après avoir évoqué avec le Comité Directeur propose le fonctionnement suivant : Transfert du compte à la Caisse d'Epargne de Haute Normandie du Havre, relevé chez le Président. Pour la signature le Président ou le Trésorier pour les sommes inférieures à 1000 francs et au dessus double signatures.
- Le Président demande s'il faut supprimer le n° d'affiliation du club de Lailly puisqu'il n'y aucun licencié. Il faut adresser d'abord un courrier à la mairie de Ste Marguerite sur Mer et si aucune réponse dans un délai d'un mois il faut le radier.
- Le Président propose de modifier les récompenses au Championnat de France de la manière suivante :  
Il propose pour rester dans la stricte légalité la suppression des frais de déplacement et en compensation il propose de porter la récompense au :  
1<sup>er</sup> de 500 francs à 700 francs  
2<sup>ème</sup> de 400 francs à 600 francs  
3<sup>ème</sup> de 300 francs à 500 francs  
et pour tous les participants au Championnat de France classés ou non classés après la 4<sup>ème</sup> place la somme de 200 francs
- Le Président demande que l'on invite Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Conseiller-Général Maire d'Yerville au Championnat salle d'Yerville du 31 janvier 1998.  
Ainsi que la gratuité de la compétition  
La buvette est organisée par le Club d'Yerville et l'organisation est confiée à Patrice CHARLET
- Le Président informe qu'il a rendez-vous à Monsieur BESSIERE, Directeur Adjoint à la DRDJS afin de reconduire la convention passée avec Gilbert FRANCOIS. Le comité Directeur donne son accord pour la reconduction du contrat
- Le Président informe que la subvention du Conseil Général a été versée intégralement pour le Trophée
- Le Président demande si l'on maintient la participation du CD au concours jeunes d'Aumale et de Petit Couronne le comité directeur lui répond à l'unanimité que oui. Le problème est que le Conseil Général n'a pas encore accordé la subvention pour les compétitions jeunes.  
Le Président demande au Secrétaire d'inviter Monsieur Pascal MARTIN, Président de la Commission culture et sports au Conseil Général pour la compétition jeunes de Petit Couronne du 13 décembre 1998.
- Le Président souhaite comme il était prévu au budget prévisionnel l'achat de 2 fax et d'une imprimante pour le bon fonctionnement du CD. Le Président charge le Président de la Commission sportive et informatique d'étudier et faire une proposition de prix au Président au meilleur rapport qualité prix.

La séance est levée à 23 heures





COMITE DE LA SEINE-MARITIME DE TIR A L'ARC

Correspondant : Jean-Charles DEMARES  
Appart 1016 - Rés. Bel Air III  
622 Rue du 11 novembre  
76650 PETIT COURONNE  
Tél/Fax : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 10 mai 1999

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 AVRIL 1999

**Présents :**

BILLIEZ Pierre-Luc  
CARRE Thierry  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
FAUVEL Sophie  
JOLY Bruno  
PIRUS Guy  
REYNOLDS Peter  
ROLLAND Christophe

**Absent excusé :**

BLONDEL Georges  
FRANCOIS Gilbert  
HURE Agnès

**Membres cooptés présents :**

PIRUS Guy  
CHANOT William  
DUTERTE Patrick

**Le Président demande à la Trésorière de fait le point :**

Recettes :	Départ exercice	61.382,88 francs
	Licences :	28.620,00 francs
	Subventions :	7.500,00 francs
	Participations stages :	8.000,00 francs
	Divers :	1.815,15 francs
	Total :	<u>106.958,03</u>

Dépenses :	Investissements :	7.309,08 francs
	Secrétariat :	3.120,26 francs
	Réunions CD :	3.347,20 francs
	Président :	1.618,97 francs
	Stages :	18.903,50 francs
	Manifestations :	28.753,79 francs
	Divers :	8.871,00 francs
	Total :	<u>71.923,80</u>

solde 35.034,23

**Le Président fait ensuite le point sur les demandes de subventions :**

⇒ Trophée du Conseil Général : Le Trophée aura lieu à Sotteville et la demande de subventions a été faite à hauteur de 15.000,00 francs

- ⇒ Championnat de France chasse Patrick DUTERTE se propose d'en faire la demande auprès du Conseil Général et demandera environ une somme de 2000 francs et des tenues.
- ⇒ Interdépartemental la Seine-Maritime a fini 2<sup>ème</sup> et une demande de subvention à hauteur d'une somme de 16.000,00 francs
- ⇒ la prochaine édition sera organisée le 20 février 2000 par la Seine-Maritime.
- ⇒ Concours jeunes le Président propose de renouveler le nombre de concours de 1998/1999 en 1999/2000 et a fait les demandes nécessaires auprès du Conseil Général
- ⇒ FNDS : Le Président donne la parole au Secrétaire Général qui a préparé le dossier avec Georges BLONDEL. En effet, les projets sont le développement du tir à l'arc en milieu rural et urbain et la formation de bénévoles pour le projet de développement du tir à l'arc. La subvention demandée est de 27.657,30 francs.

A cet effet, le Président rappelle qu'il est nécessaire que les Clubs aient déposé auprès du CD les dossiers FNDS avant le 25 avril et propose à certains membres de venir les contrôler avec lui le 3 mai à 19 heures à son domicile. Les membres qui se sont proposés sont Jean-Charles DEMARES et Christophe ROLLAND.

Le Président fait part des demandes de compétitions à inscrire au calendrier 1999/2000 qui sont trop peu nombreuses et propose de fixer la réunion de constitution du calendrier le 15 mai 1999 à 15 heures à Yerville au CRJS suivi de la réunion des arbitres à 16 heures 15.

#### **Le Président donne la parole à la Commission Formation :**

Bruno JOLY représentant Agnès HURE, absente fait le point sur les stages effectués  
 le 22/01/99 : 22 jeunes ont participé à la formation sur les techniques de tir : Niveau déplorable  
 le 20/02/99 : 15 jeunes ont participé à la même formation que la précédente : Niveau meilleurs  
 le 20/21/03/99 : 33 archers inscrits à la formation archers

Bruno JOLY informe que la formation du 25 avril est susceptible d'être annulée du fait qu'il y a 5 inscriptions.

Bruno JOLY fait également part des projets pour la prochaine saison de la commission Formation au sujet des stages :

- Stages tir loisirs au sein d'un club
- Stages jeunes (3)
- Stages Archers

Bruno JOLY fait également la demande la demande de matériels qui lui semblent nécessaires pour le fonctionnement de la commission. Il est répondu que les subventions sont demandées et que suivant l'obtention de ces dernières il sera fait l'acquisition de certains matériels.

En ce qui concerne le manque de blason le Secrétaire Général propose à la Commission Formation de demander aux organisateurs de Compétitions de bien vouloir offrir au CD quelques blasons usagés.

#### **Le Président laisse la parole à la Commission Sportive représentée par Patrice CHARLET :**

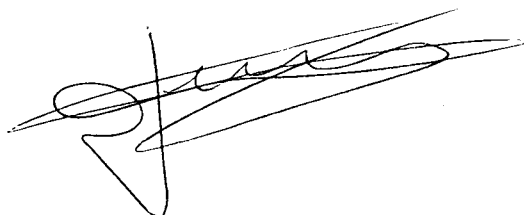
Après discussion, le principe de la gratuité pour les archers lors du Championnat de Seine-Maritime Salle étant retenu à l'unanimité, il est décidé de donner 2.500,00 francs au club organisateur, l'intégralité des frais d'envoi restant à la charge du CD.

Le Président informe qu'il a regroupé une commande de 91 cibles à 810 francs ttc l'unité, et franco de port, auprès de Center Arc. Les cibles seront livrées à Petit Couronne et retirées par les Clubs acquéreurs. Merci à Petit Couronne.

#### **Questions diverses :**

- ◆ Le Président fait part de la demande du club d'Amfreville la Mivoie pour des interventions de Gilbert FRANCOIS. Après discussion, les autorisations sont autorisées avec remboursement des frais de déplacement par le CD.
- ◆ Le Président demande si les membres sont d'accord pour rembourser à Patrice CHARLET ces frais de déplacement pour se rendre à la Ligue. Les membres répondent qu'il est tout à fait normal de les lui rembourser.

La séance est levée à 23 heures

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Charlet', written in a cursive style.



Fédération Française de Tir à l'Arc. Ligue de Normandie

## COMITE DE LA SEINE-MARITIME DE TIR A L'ARC

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**  
Appart 1016 - Rés. Bel Air III  
622 Rue du 11 novembre  
76650 PETIT COURONNE  
Tél/Fax : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 22 septembre 1999

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 1999

**Présents :**

BILLIEZ Pierre - Luc  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean - Charles  
FRANCOIS Gilbert  
HURE Agnès  
JOLY Bruno  
PIRUS Guy  
REYNOLDS Peter  
ROLLAND Christophe

**Absent excusé :**

BLONDEL Georges  
CARRE Thierry  
FAUVEL Sophie

**Membres cooptés présents :**

PIRUS Guy  
CHANOT William  
DUTERTE Patrick

Le Président propose au Comité Directeur de bouleverser l'ordre du jour. En effet, Gilbert FRANCOIS a demandé à être libéré le plus tôt possible pour des raisons familiales.

Gilbert FRANCOIS informe qu'une manifestation regroupant 1000 jeunes a lieu à Montville le 19 septembre et que le Tir à l'Arc y sera présent avec l'aide des clubs de Pavilly et de Rouen Arc Club.

D'autre part, Gilbert FRANCOIS informe qu'il sera mis fin au 31 décembre prochain à la convention établie entre le CD76 et la DRDJS pour sa mise à disposition. Gilbert FRANCOIS ne peut obtenir de dérogation de la FFTA afin de préparer et d'obtenir le plus vite possible son Brevet d'Etat.

Il informe également qu'il maintiendra ses prestations jusqu'au 31 décembre 1999 et qu'il continuera par la suite mais à titre bénévole.

Le Président regrette cette situation et prend acte la décision de la DRDJS.

Le Président informe que la subvention accordée par le FNDS est d'un montant de 14000 francs.

Le Président informe également qu'une subvention au Conseil Général va être déposée au plus tard pour le 15 octobre prochain.

Le Président fait part d'un courrier reçu de Sophie FAUVEL et Thierry CARRE le 16 septembre 1999. Elle informe le Président d'une mutation professionnelle et qu'en conséquence ils démissionnent respectivement de leurs fonctions de Trésorière et de membre du CD au 30 septembre 1999. Le CD76 en prend acte et leur souhaite bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

Le Président propose au Trésorier - Adjoint de bien vouloir assurer les fonctions de Trésorier jusqu'à l'Assemblée électorale de l'an 2000. Tout le monde est d'accord et demande au Président d'organiser une réunion afin de d'effectuer la transmission et la pérennité du travail effectué jusqu'à présent.

<b>RECETTES :</b>	<b>151.203,03</b>
<b>DEPENSES :</b>	<b>90.199,50</b>
Investissement :	7.719,28
Secrétariat :	4.417,03
Réunions CD :	8.837,20
Frais Président :	3.421,30
Stages :	19.265,90
Manifestations :	36.093,79
Divers :	10.445,00
<b>SOIT UN SOLDE CREDITEUR DE</b>	<b>61.003,53</b>

Le Président fait part du besoin en médailles et trophées afin de faire face aux prochains championnats et informe que cela coûtera environ 12.000,00 francs. Tout les membres sont d'accord et laisse au Président le soin d'effectuer ces achats à moindre coût.

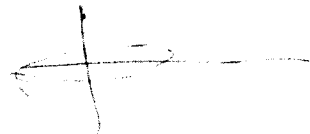
La commission formation fait part au Président et à l'Assemblée de son besoin déjà ancien de matériels pour les stages. Il est décidé de réaliser un achat de matériels et fournitures à hauteur de 5.000 francs selon une liste à remettre au Président. Les membres sont d'accord.

Avant de statuer sur les récompenses au Championnat de France, le Président propose de rappeler aux Présidents de Clubs qu'ils doivent transmettre avant le 13 novembre 1999 la liste de leurs archers ayant participé aux Championnats de France et leurs résultats. Seul un courrier du Président de Club fera foi. Aucune réclamation ne sera admise ni récompense en cas de défaut de signalement. Le bureau du Comité Directeur se réserve le droit de ne pas distribuer de récompenses en cas de déclaration trop tardive.

Le Président demande aux membres du Comité Directeur s'ils sont d'accord pour le maintien de la somme de 2.500 francs accordée aux clubs organisateurs des compétitions jeunes et ce, éventuellement si la subvention du Conseil Général n'est pas accordée. Le Comité Directeur est d'accord à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures 45

Le Secrétaire Général



J.-C. DEMARES



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**  
Appart 1016 – Rés. Bel Air III  
622 Rue du 11 novembre  
76650 PETIT COURONNE  
Tél/Fax : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 25 janvier 2000

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 JANVIER 2000.**

**Présents :**

BILLIEZ Pierre-Luc  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
HURE Agnès  
JOLY Bruno  
LAVISSE Alain  
PETTE Stéphane  
PIRUS Guy  
ROBILLARD Christian

**Absent excusé :**

REYNOLDS Peter

**Membres cooptés absents excusés :**

FRANCOIS Gilbert  
CHANOT William

**Membre coopté présent :**

DUTERTE Patrick

Le Président fait le point sur les comptes établit par le Trésorier en date du 17 janvier soit :

Solde total des comptes : 43.577.50 frs

Dépenses de l'exercice : 18.659.05 frs

Recettes de l'exercice : 16.907.32 frs

Le Président fait remarquer que la part des cotisations versées par la Ligue de Normandie au CD76 n'a pas été reversée et qu'elle représente une somme de 32.000,00 frs (non comprise dans les comptes ci-dessus) pour 946 licenciés à la date du 20 janvier.

Le Président informe que le Conseil Général de Seine-Maritime a accordé une subvention de 13.000 francs pour les compétitions jeunes.

Le Président demande à Patrice CHARLET si l'organisation du Championnat salle se passe bien. Pas de problème.

Le Président demande aux membres de confirmer leur accord sur le versement au Club de Caudebec en Caux de la participation aux frais d'organisation d'un montant de 2.500,00 francs. Les membres donnent leur accord à l'unanimité.

Le Président fait le point sur l'organisation de l'Interdépartemental et demande à Patrice CHARLET sont constituées. Oui. Cependant, il y a encore des sélectionnés qui doivent donner leur accord.

Le Président informe :

- qu'une subvention de 16.000 francs a été demandée auprès du Conseil Général. (réponse en février)
- que les invitations ont été réalisées et envoyées par le Club de St Valéry en Cx à tous les Présidents de CD, de Ligue et au Conseil Général.
- que les tenues des archers ont été commandées et réceptionnées (pantalons offerts au compétiteurs et gilets restant au CD)

Il demande qu'elle doit-être la participation à donner au Club de Saint Valéry en Caux.

Le secrétaire général rappelle que le Club de Bihorel avait obtenu 6000 francs en 1998, somme figurant dans la demande de subvention demandée au Conseil Général et propose de maintenir ce montant. Les membres du Comité Directeur présents approuvent à l'unanimité moins deux abstentions (Le Président et le Trésorier, membres du Club de St Valéry).

Le Président demande à Patrice CHARLET si la sélection des 14 clubs pour le Trophée du Conseil Général est terminée. Oui et il informe de la liste des clubs sélectionnés est : ST VALERY, SOTTEVILLE, AUMALE, BRACQUEMONT, PT COURONNE, CAUDEBEC EN CX, PAVILLY, EPOUVILLE, AUFFAY, BIHOREL, ST AUBIN LES ELBEUF, ND DE GRAVENCHON, ROUEN et LE HAVRE.

Agnès HURE, Présidente de la commission jeune et formation demande s'il serait possible d'avoir un ordinateur pour le secrétariat. Les membres du Comité Directeur ne s'y oppose pas et accorde une somme de 5.000 francs à Patrice CHARLET pour faire cette acquisition.

La séance est levée à 22 heures 45

**Le Secrétaire Général**

**J.C. DEMARES**



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**  
Appart 1016 – Rés. Bel Air III  
622 Rue du 11 novembre  
76650 PETIT COURONNE  
Tél/Fax. : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 22 mai 2000

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 mai 2000.**

**Présents :**

BILLIEZ Pierre-Luc  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
LAVISSE Alain  
PETTE Stéphane  
REYNOLDS Peter  
ROBILLARD Christian

**Absent excusé :**

HURE Agnès  
JOLY Bruno  
PIRUS Guy

**Membres cooptés absents excusés :**

CHANOT William  
DUTERTE Patrick  
FRANCOIS Gilbert

Le Président a reçu de la Caisse d'Epargne une brochure pour la souscription de parts sociales et demande aux membres présents ce qu'ils en pensent (la rémunération de 4.50%). Ce à quoi Stéphane PETTE demande s'il y a transparences sur la fiscalité et si ces parts sont liquides. Les membres sont contre.

Le Président fait le point sur les comptes établit par le Trésorier en date du 19 mai soit :

Solde total des comptes : 51.332,84 frs

Dépenses de l'exercice : 82.473,71 frs

Recettes de l'exercice : 88.477,32frs

Le Trésorier fait remarquer que dans les recettes ne figure pas le solde de la subvention de l'Interdépartemental soit 8.000 francs et la subvention de fonctionnement du Conseil Général soit la somme de 14.500 francs.

Le Président propose un devis pour les médailles de 12.600,50 francs. Les membres du Comité Directeur sont d'accord à l'unanimité.

Le Président demande ou en est l'organisation des Jeux de Seine-Maritime à Alain LAVISSE, coordinateur des opérations de Tir à l'Arc pour le compte des archers valériquais chargé par le Comité Départemental de toute l'organisation.

Alain LAVISSE informe qu'il y a 4 temps forts sur la semaine du 27 mai au 3 juin 2000.

- La cérémonie d'ouverture qui commencera à 16 h 15 face à l'Hôtel Mercure et qui se terminera à 18 h 00 face au Casino
- Le mardi 30 mai de 17 heures à 20 heures opération « portes ouvertes » au Stade Gaulard.
- Le jeudi 1<sup>er</sup> juin toute la journée au Stade Gaulard la journée handisport.
- Le samedi 3 juin sur le site du Lac de Caniel compétition multisport par équipes de 5 athlètes.

D'autres part le Secrétaire Général informe que le C.D.O.S. a attribué une subvention exceptionnelle de 1000 francs au titre du fonctionnement pour 500 francs et du déplacement pour les autres 500 francs. Il demande au Comité Directeur de reverser cette somme au Club de Saint Valery en Caux (Club organisateur) approuvé à l'unanimité sauf abstention de Messieurs BILLIEZ et LAVISSE.

Le Président demande au Comité Directeur s'ils sont d'accord pour rembourser à Patrice CHARLET et Peter REYNOLDS membres cooptés à la Ligue les frais de péages et frais kilométrique sur la base de 1.40 francs du kilomètre. Tous les membres sont d'accord.

Le Président informe que la subvention demandée au FNDS est de l'ordre de 32.000 francs. Ceci s'explique du fait que le Comité Départemental envisage un plan de formation sur 4 ans d'initiateurs -entraîneurs et d'arbitres. Ceci étant ce projet dépend de l'attribution du montant de la subvention.

Agnès HURE, Présidente de la commission jeune et formation demande s'il serait possible d'acquérir un filet par-flèches pour les stages extérieurs. Le coût est estimé aux environs de 10.000 francs. Le Comité Directeur est contre dans la mesure où le stage extérieur s'est trouvé annuler.

La séance est levée à 19 heures 30

**Le Secrétaire Général**

**J.C. DEMARES**



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**  
Appart 1016 – Rés. Bel Air III  
622 Rue du 11 novembre  
76650 PETIT COURONNE  
Tél/Fax. : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 11 septembre 2000

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2000.**

**Présents :**

BILLIEZ Pierre-Luc  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
HURE Agnès  
LAVISSE Alain  
ROBILLARD Christian

**Absent excusé :**

CHANOT William REYNOLDS Peter  
PETTE Stéphane  
PIRUS Guy

**Absent non excuse :**

DUTERTE Patrick JOLY Bruno  
FRANCOIS Gilbert

Le Président demande au Trésorier de faire le point sur les comptes en date du 8 septembre 2000 soit :

Solde total des comptes : 51.382,34 frs  
Dépenses de l'exercice : 99 924,21 frs  
Recettes de l'exercice : 120.977,32 frs

Le Trésorier fait remarquer que dans les recettes ne figure pas le solde de la subvention de l'Interdépartemental soit 8.000 francs mais par contre le Conseil Général a versé en avance la subvention du Trophée soit la somme de 15.000,00 frs (comprise dans les recettes ci-dessus).

Le Président informe que la subvention accordée par le FNDS est de 17.500,00 frs

Le Président informe également qu'une subvention de fonctionnement au Conseil Général va être déposée au plus tard pour le 15 octobre.

Le Président demande aux membres du Comité Directeur s'ils sont d'accord pour rembourser à Agnès HURE, membre de la commission jeune à la Ligue, les frais de péages et frais kilométrique sur la base de 1.40 francs du kilomètre. Tous les membres sont d'accord.

Le Président propose à Christian ROBILLARD d'organiser une réunion de préparation du Championnat de Ligue courant décembre entre le Comité départemental et les club de Petit Couronne et Sotteville les Rouen.

Le Président rappelle que dans le cadre de la subvention du FNDS, il a été attribué une subvention complémentaire de 3.500 francs.

Le Président se propose d'affecter une somme de 5.000 francs pour aider les clubs à financer les formations d'initiateur, animateur et entraîneur ou d'arbitres sous certaines conditions :

1. La réussite de l'examen (justification par une attestation ou un diplôme).
2. La somme de 250 francs est versée directement au club
3. L'engagement de l'archer de participer à une manifestation du CD (exemples : 1.2.3 tous à Forges les Eaux ou stages de formation des archers)
4. Le paiement se fera dans la limite de 20 archers et par ordre d'arrivée au Comité Départemental.
5. Le nombre d'archer par club pouvant en bénéficier est limité à 2.
6. Le Comité départemental se réserve la possibilité de limiter et d'arbitrer sur le nombre en fonction des demandes des clubs.

Le Président demande au Comité Directeur s'il est d'accord sur le principe. Tous les membres sont d'accord.

Avant de statuer sur les récompenses au Championnat de France, le Président propose de rappeler aux Présidents de Clubs qu'ils doivent transmettre avant le 13 novembre la liste de leurs archers ayant participé aux Championnats de France et leurs résultats. Seul un courrier du Président de Club fera foi. Aucune réclamation ne sera admise et aucune récompense ne sera attribuée en cas de défaut de signalement et en cas de déclaration trop tardive.

Le Secrétaire Général demande s'il serait possible d'acquérir une imprimante. Le Comité Directeur n'est pas contre et demande à Alain LAVISSE de regarder les tarifs.

La séance est levée à 22 heures 45

**Le Secrétaire Général**

**J.C. DEMARES**





Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**  
Appart 1016 – Rés. Bel Air III  
622 Rue du 11 novembre  
76650 PETIT COURONNE  
Tél/Fax. : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 22 septembre 2001

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 septembre 2001.**

**Présents :**

BILLIEZ Pierre-Luc  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
LAVISSE Alain  
REYNOLDS Peter  
ROBILLARD Christian

HURE Agnès  
JOLY Bruno  
DUPRE Pierre  
**Absent excusé :**  
PETTE Stéphane  
DUHAMEL Grégory

Le Président demande au Trésorier de faire le point sur les comptes. Le Trésorier indique que les comptes sont établis à la date du 12 septembre dernier et que dans le solde total des comptes figure des recettes versées d'avances (Trophée du Conseil Général)

Solde total des comptes : 83.665,08 Francs  
Dépenses de l'exercice : 100.045,48 Francs  
Recettes de l'exercice : 132.641,04 Francs

Le Secrétaire Général rappelle que le passage à l'Euro se fera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 et que compte tenu que la saison sportive et comptable commence le 1<sup>er</sup> octobre 2001, il serait bon d'actualiser les tarifs avant le début de saison. Le Secrétaire Général propose les tarifs suivants qui sont adoptés à l'unanimité.

	Francs	Euro		Francs	Euro
Compétitions jeunes :	2 500,00	382,00	Fédéral	50,00	8,00
Championnats départementaux	2 500,00	382,00	Fita simple	70,00	11,00
Compétitions salles adultes	40,00	7,00	Cotisations licences CD 76 adultes *	40,00	6,20
Compétitions salles enfants	35,00	5,50	Cotisations licences CD 76 enfants *	30,00	4,60
Fita salle adultes	70,00	11,00	Participation formation	350,00	53,50
Fita salle enfants	60,00	9,00	Récompenses Championnats de France 1 <sup>er</sup>	700,00	110,00
Tir salle + finales	70,00	10,00	Récompenses Championnats de France 2 <sup>ème</sup>	600,00	90,00
Tir nature	50,00	8,00	Récompenses Championnats de France 3 <sup>ème</sup>	500,00	75,00
Tir 3d	60,00	9,50	Récompenses Championnats de France au-delà	200,00	30,00

\* Proposition de cotisation soumise à l'Assemblée Générale du 25 novembre prochain

Il serait également souhaitable qu'il soit indiqué à partir de maintenant sur les mandats les contreparties FRANCHES/EURO  
Le Président informe les membres du Comité que la médaille de bronze jeunesse et sport a été accordée à Patrice CHARLET.

Le Secrétaire Général demande à Agnès HURE si elle peut indiquer la salle ou aura lieu l'assemblée Générale à Pavilly. Ce sera à la Maison pour Tous François Mitterrand.

Avant de statuer sur les récompenses au Championnat de France, le Président propose de rappeler aux Présidents de Clubs qu'ils doivent transmettre avant le 11 novembre la liste de leurs archers ayant participé aux Championnats de France et leurs résultats. Seul un courrier du Président de Club fera foi. Aucune récompense ne sera attribuée en cas de défaut de signalement ou en cas de déclaration trop tardive. Le Président propose de passer au vote huit pour et une abstention. Le cahier des charges est adopté.

Alain LAVISSE fait part des réflexions et des propositions de modifications du Trophée du Conseil Général en quatre points :  
1- Mise en place sur les pailles de 2 blasons de 40 (normaux) et de 2 trispots. S'il y a un arc à poulies dans l'équipe, celui-ci tire obligatoirement sur trispot. Avec cette modification, il y a des chances pour que toutes les flèches comptent.  
2 – Si la phase de qualification se dispute en 14 équipes, l'issue des tirs :

- les 4 premiers sont automatiquement retenus pour les phases finales et conserveront leur rang pour déterminer le tableau final.
- Les 8 suivants disputent un tour préliminaire (6 volées de 3 flèches), pour n'en retenir que 4. Le classement de ces 4 équipes en vue du tableau final étant déterminé par les scores réalisés pendant les matchs (ils seront classés 5,6,7 et 8).
- Le tableau final (8 équipes) est composé selon la règle habituelle (le1 contre le 8, le 2 contre le 7, etc...)
- Pendant le tour préliminaire (voir ci-dessus), les 4 premières équipes peuvent tirer sur les pailles libres (sur blason), afin de se préparer au tour suivant.
- Les finales se poursuivent comme actuellement.

3 – Si la phase de qualification se dispute avec plus de 16 équipes (si un jour la finale se dispute dans une grande salle...), les 16 premiers sont retenus et on démarre avec un tableau en 1/8 de finale.

4 – Une précision est à apporter dans le règlement : les égalités à la fin du tir de qualification ainsi que lors des matchs sont départagés par le tir d'une flèche par archer (spot du milieu si trispot), le total de barrage étant obtenu par addition des points des 4 tireurs. A faire 2 fois si besoin, s'il y a toujours égalité de points, un troisième tir de barrage est réalisé et c'est la plus basse moyenne de la distance au centre des 4 flèches qui gagne (mesure au régle, valeur au mm le plus proche).

Le Comité départemental proposera au vote de l'Assemblée Générale la modification suivante : Une féminine par équipe pour la saison 2002/2003.

Le Président informe que le calendrier extérieur définit lors de la réunion du mois de mai pourrait subir quelques modifications. Compte-tenu que le Championnat de France FITA est avancé par la FFTA au mois de juillet. Il faut attendre la prochaine réunion de Ligue qui se tient à la fin du mois.

Le Président fait part du besoin en médailles et trophées afin de faire face aux prochains championnats et informe que cela coûtera environ 10.000 francs. Tous les membres sont d'accord et laisse au Président le soin d'effectuer ces achats à moindre coût.

Le Secrétaire Général informe que la fête du sport se tient à Yerville le 23 septembre 2001 la mise en place du matériel se fait à 8 heures 30 et que l'accueil des enfants se fera à partir de 9 heures 15.

La Commission jeune propose d'adopter un cahier des charges pour les compétitions jeunes reprenant en partie des propositions de Grégory DUHAMEL. Chaque membre en prend connaissance. Le Président fait remarquer qu'il faut indiquer sur les mandats les logos du Conseil Général et du CD 76. Le Secrétaire Général propose de modifier ce présent cahier des charges en une convention qui sera signée entre le club organisateur et le CD76 lors de l'inscription de la compétition jeune au calendrier. Et que le non-respect de cette convention entraînerait le non-paiement de la participation du CD 76. Le Secrétaire Général est chargé de la rédaction de la convention. L'application de cette convention ne pourra s'appliquer que lors du prochain calendrier (mai 2002). Le Président propose de passer au vote huit pour et une abstention. Le cahier des charges est adopté.

La Commission jeune demande s'il serait possible de participer au financement d'une formation d'encadrant pour 4 dirigeants de cette dernière. Le coût s'élève à 4000 francs par personne transport compris. Le Président envisage d'envoyer 2 personnes par an soit 4 personnes sur 2 ans en prenant à la charge du Comité les seuls frais d'inscriptions à sa charge le transport restant à la charge des stagiaires et de demander une subvention au FNDS. Cette formation ne peut avoir lieu avant la saison 2002/2003.

La séance est levée à 23 heures

**Le Président**



**Pierre-Luc BILLIEZ**

**Le Secrétaire Général**



**J.C. DEMARES**



# Fédération Française de Tir à l'Arc - Ligue de Normandie

## Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : **Jean-Charles DEMARES**  
Appart 1016 – Rés. Bel Air III  
622 Rue du 11 novembre  
76650 PETIT COURONNE  
Tél/Fax. : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 28 novembre 2000

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2000.**

#### **Présents :**

BILLIEZ Pierre-Luc  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
DUHAMEL Grégory  
DUPRE Pierre  
HURE Agnès  
JOLY Bruno

LAVISSE Alain  
PETTE Stéphane  
REYNOLDS Peter  
ROBILLARD Christian

Le Président remercie les nouveaux membres et indique que le Comité Directeur est au complet.

Le Président souhaite que le fonctionnement du comité départemental soit assuré dans la continuité du précédent comité directeur.

Après quoi le Président a souhaité composer le bureau directeur de la manière ci-après indiquée :

Le Président propose avec accord des intéressés :

Vice-Président : Stéphane PETTE élu à l'unanimité.

Secrétaire Général : Jean-Charles DEMARES élu à l'unanimité.

Secrétaire Général Adjoint : Christian ROBILLARD élu à l'unanimité.

Trésorier Général : Alain LAVISSE élu à l'unanimité.

Après quoi, il est passé à l'élection des Présidents de Commission :

Commissions arbitres : Peter Reynolds

Commissions sportives : Patrice CHARLET

Commissions natures : Pierre DUPRE

En ce qui concerne la Présidence de la Commission jeunes et formation à la demande du Président elle est assurée par intérim jusqu'à la réunion du Comité Directeur du 19 janvier 2001 par Agnès HURE. En effet, lors de cette réunion, il sera redéfini le mode de fonctionnement et la composition de la commission.

La séance est levée à 17 heures

**Le Secrétaire Général**

**J.C. DEMARES**



Fédération Française de Tir à l'Arc – Ligue de Normandie

## Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant :

**Jean-Charles DEMARES**  
Appart 1016 – Rés. Bel Air III  
622 Rue du 11 novembre  
76650 PETIT COURONNE  
Tél/Fax. : 02.32.11.02.92

Petit Couronne, le 20 janvier 2001

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2001.

**Présents :**

BILLIEZ Pierre-Luc  
CHARLET Patrice  
DEMARES Jean-Charles  
HURE Agnès  
LAVISSE Alain  
ROBILLARD Christian

REYNOLDS Peter  
PETTE Stéphane  
JOLY Bruno  
DUHAMEL Grégory  
DUPRE Pierre

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et propose que le fonctionnement du Comité Départemental se fasse de la même manière que lors des exercices précédents.

Le Président informe que Dominique VARIN, organisateur du Trophée du Conseil Général ne rencontre aucun problème.

Par ailleurs, suite aux discussions de l'Assemblée Générale concernant l'éventuelle modification du règlement du Trophée du Conseil Général, le Président propose à Pierre DUPRE de prendre la tête d'une équipe chargée de réfléchir sur les possibilités de





Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

La réflexion sur les modifications des concours jeunes porte notamment :

sur les poussins : En effet, la FFTA a rappelé à la Ligue l'interdiction de faire participer les poussins aux compétitions jeunes. La commission jeune réfléchit sur la possibilité d'intéresser les poussins à une autre forme de compétition non officielles.

Sur la possibilité de faire participer un maximum de jeunes en proposant un deuxième départ avec deux résultats dans la journée.

Le Président informe que le CD de l'Eure établit son calendrier à la mi avril et propose une réunion des clubs et arbitres le vendredi 18 mai à 19 heures 30 au CRJS d'Yerville. Le Secrétaire Général est chargé de la réservation.

Le Secrétaire Général souhaiterait que pour la réunion du calendrier les stages soient déjà réservés auprès du CRJS et que ces dates restent d'une année sur l'autre en mémoire au CRJS. Le Secrétaire général est chargé de prendre rendez-vous avec Monsieur DUHAMEL.

L'achat d'un filet pare flèche de 15m est décidé à l'unanimité pour une somme maximale de 5000 francs certifié M1. Le Comité Directeur propose de le louer aux clubs affilié FFTA moyennant un prix de 150,00 francs par week-end avec un chèque de caution de 4000,00 francs non encaissé. La location sera gratuite à l'organisateur du Trophée du Conseil Général.

En ce qui concerne l'opération Egertech d'un prévisionnel commandé de 45 seulement, le Secrétaire Général propose de faire un appel d'offre en même temps que l'achat du filet afin d'essayer d'obtenir un tarif.

Le Président propose d'augmenter le remboursement de 50 francs, la participation du CD au financement des formations d'initiateurs, entraîneurs et arbitres pour le porter de 250,00 francs à 300,00 francs selon les conditions énoncées dans la délibération de la réunion du 8 septembre 2000.

Le Président demande au Trésorier de faire le point sur les comptes en date du 19 janvier 2001 soit :

Solde total des comptes : 62.928,84 frs

Dépenses de l'exercice : 68.081,72 frs

Recettes de l'exercice : 79.941,04 frs

Le Secrétaire Général demande à l'Assemblée de ratifier la modification du Budget Prévisionnel. En effet, lors de la demande de la subvention au FNDS, notre budget prévisionnel doit être conforme à notre demande de subvention. Il s'avère donc nécessaire d'augmenter la demande de subvention FNDS de 18.500,00 francs à 30.000 francs compte tenu des nouvelles missions du Comité Départemental en ce qui concerne l'aide à la formation.

Le budget est modifié à l'unanimité.

La séance est levée à 23 heures

**Le Président**

**Pierre-Luc BILLIEZ**

**Le Secrétaire Général**

**J.C. DEMARES**